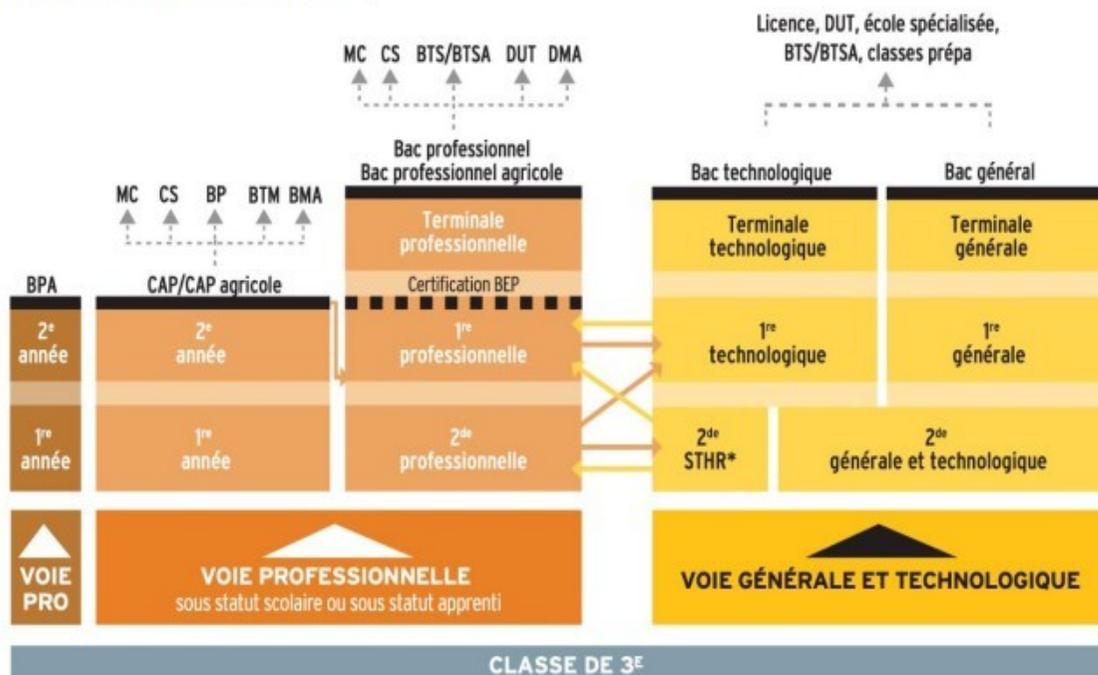


SCHÉMA DES FORMATIONS /Après la TROISIEME



- Passerelles entre les différentes voies
- Sous statut apprenti

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (lire p. 8). CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA (lire p. 12).

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, S2TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (lire p. 19).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (lire p. 18). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5.

LEXIQUE

- BEP : brevet d'études professionnelles
- BMA : brevet des métiers d'art
- BP : brevet professionnel
- BPA : brevet professionnel agricole
- BTM : brevet technique des métiers
- BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur / brevet de technicien supérieur agricole
- CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle / certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CS : certificat de spécialisation agricole
- DMA : diplôme des métiers d'art
- DUT : diplôme universitaire de technologie
- MC : mention complémentaire

* Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent dès la 2^e

